

Pithiviers, le 16 mars 2021



Madame la Préfète
DDT du Loiret
Service Eau-Environnement-Forêt
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX

N/REF : MB/BD/105/2021

Objet : Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce – Restauration du Canal d’Orléans : opérations de curage du bief de Donnery (45)

Madame la Préfète,

En date du 5 mars 2021, vous sollicitez l’avis de la Commission Locale de l’Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier de demande d’autorisation environnementale déposé par le Conseil Départemental du Loiret pour la restauration du Canal d’Orléans (opérations de curage du bief de Donnery) sur la commune de Donnery.

Après examen du dossier que vous m’avez transmis, je vous informe que je n’ai aucune remarque particulière à formuler et que ce projet ne présente pas d’incompatibilité avec les orientations du PAGD ni de non-conformité avec le règlement du SAGE Nappe de Beauce.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l’assurance de mes salutations distinguées.

Monique BEVIÈRE
Présidente de la CLE
du SAGE Nappe de Beauce